



PRIX GÉNIE INNOVATION

Formulaire de mise en candidature

Décerné chaque année dans le cadre d'un événement officiel de l'Ordre, le Prix Génie innovation a été créé afin d'encourager et valoriser l'innovation en matière de génie au Québec. Cette distinction prend en compte tant les résultats obtenus que les efforts consentis pour y parvenir.

Conçue depuis moins de deux ans, l'innovation présentée doit impérativement contribuer à améliorer la qualité de vie des êtres humains. Elle doit également correspondre aux valeurs fondamentales de l'ingénieur, soit la compétence, la responsabilité, l'engagement social et le sens de l'éthique. Cette réalisation d'un ingénieur ou par une équipe peut être d'envergure provinciale ou régionale.

Date de transmission du dossier :

Informations sur le candidat :

Prénom du candidat :

Nom :

N° de membre :

Entreprise :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

Information sur le proposant (si différent) :

Prénom :

Nom :

N° de membre :

Entreprise :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.



Critères d'admissibilité généraux :

- Les récipiendaires doivent justifier d'importantes réalisations dans le domaine spécifique de la reconnaissance rendue.
- Les récipiendaires, à l'exception des reconnaissances remises expressément à des non-membres, doivent être membres de l'Ordre au moment du dépôt des candidatures et lors de l'attribution officielle de la reconnaissance.
- Les administrateurs élus en exercice à l'Ordre et les membres de leur famille proche ne sont admissibles à aucune reconnaissance. À la suite de leurs fonctions d'administrateurs, ils peuvent cependant devenir admissibles, ainsi que leur famille, une année après la fin de leur mandat.
- Les membres du Comité de sélection et les membres de leur famille proche ne sont admissibles à aucune reconnaissance. Ils peuvent cependant devenir admissibles, ainsi que leur famille, une année après la fin de leur mandat.
- L'ensemble des employés de l'Ordre et les membres de leur famille proche ne sont admissibles à aucune reconnaissance.
- Les candidats ne doivent pas avoir fait l'objet d'une condamnation (civile, réglementaire, pénale, criminelle ou disciplinaire).

Critères d'admissibilité :

- Les dossiers de candidature doivent faire l'objet d'une réalisation datant de moins de deux ans (l'innovation doit avoir été introduite sur le marché depuis moins de deux ans).
- L'innovation doit avoir une dimension scientifique ou technologique importante.
- Tous les ingénieurs et leurs entreprises ou organisations ayant contribué à l'élaboration de l'innovation doivent être mentionnés dans le dossier de candidature.
- Un ingénieur ou une équipe (ou une organisation) ne peut recevoir cette distinction plus d'une fois.
- Les candidats n'ont pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, d'un avis de limitation, de suspension, d'une radiation ou d'une révocation de leur permis.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Vous devez présenter en détail les contributions aux divers critères de sélection dans les pages suivantes.



NOM DE L'INNOVATION :

1. LE PROJET DOIT AVOIR CONTRIBUÉ DE FAÇON SIGNIFICATIVE AU PROGRÈS SCIENTIFIQUE SUR UNE OU PLUSIEURS ANNÉES (30 %) – *max. 750 mots*
 - Aspect novateur et original de l'innovation
 - Contribution aux connaissances scientifiques
 - Qualité technique du projet



LES PRIX ET
DISTINCTIONS
EN GÉNIE





2. LA VALEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'INNOVATION (RETOMBÉES DU PROJET) (30 %) -
max. 750 mots

- Efficience économique de l'innovation
- Résultats probants de l'innovation
- Respect de l'intégrité de l'environnement
- Accessibilité sociale de l'innovation



LES PRIX ET
DISTINCTIONS
EN GÉNIE





3. LA PERTINENCE DU PROJET OU DE L'INNOVATION DOIT ÊTRE EN REGARD DE LA PROTECTION DU PUBLIC ET DE L'INTÉRÊT PUBLIC (20 %) - *max. 500 mots*
- Apport de l'innovation sur le plan de la protection du public ou de l'intérêt public
 - Respect de la sécurité publique



4. L'IMPLICATION PERSONNELLE DU RESPONSABLE DU PROJET (10 %) - *max. 250 mots*

- Implication « quantifiable » et de qualité du responsable

5. L'ÉTHIQUE DU PROJET ET DE L'INNOVATION (10 %) - *max. 250 mots*

- Respect d'un processus éthique, transparent, uniforme et cohérent
- Résultats de l'innovation s'avèrent éthiques



ÉQUIPE

Indiquer tous les **ingénieurs** et le nom de leur **entreprise ou organisation** ayant contribué à l'élaboration de l'innovation

J'atteste que :

l'information fournie dans le présent formulaire et dans le dossier de candidature est complète et véridique;

le candidat a été informé du dépôt de sa candidature.

Transmettre le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante : commu@oiq.qc.ca

* Veuillez noter que tout autre document ou annexe ne sera pas pris en considération.